IL ÉTAIT UNE FOIS... LUCEY

(2e PARTIE)

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Une école de garçons avait été ouverte à LUCEY, au début du XVII^{e} siècle, par le doyen du chapitre de la cathédrale de TOUL et une école de filles, gratuite, avait été fondée par un curé de LUCEY, C. VARNEROT, au début du XVIII^{e} siècle. Ce prêtre oeuvra aussi pour donner à plus de garçons la possibilité d'aller à l'école gratuitement. Le village de LUCEY était privilégié, car, jusqu'en 1833, deux communes sur trois étaient sans école. C'est à cette date qu'un ministre de Louis-Philippe, François GUIZOT, organisa, par une loi, l'enseignement primaire. Chaque commune fut obligée d'entretenir une école publique et pour former les instituteurs, une école normale fut créée dans chaque département. Cependant l'enseignement n'était ni obligatoire, ni laïque, ni gratuit.

En 1848, il existait donc à LUCEY une école publique de garçons, avec un instituteur, et une école publique de filles confiée à une institutrice qui était une religieuse de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. La maison d'école de garçons a été réparée et reconstruite bien des fois au cours des siècles (la M.J.C. y a ses locaux aujourd'hui). Il est permis de penser que ces travaux successifs ont été exécutés sur l'emplacement de la maison que C. VARNEROT avait donnée à la commune, avec son jardin, vers 1710, pour y faire l'école de garçons. Quant à la maison d'école des filles, réparée elle aussi à plusieurs reprises, elle a subsisté jusqu'en 1902, année où elle fut reconstruite et agrandie grâce à l'acquisition d'une maison voisine.

Bien que n'étant pas gratuite, ni obligatoire, l'école était semble-t-il bien fréquentée. Ainsi, en 1851, l'institutrice avait dans sa classe 86 élèves et l'instituteur 95 ! (On dénombrait 901 habitants en 1851). Toujours en 1851, la rétribution scolaire annuelle par élève, c'est-à-dire par somme versée par la famille, était de 3,50 F. pour l'école de filles et 3,20 F. pour l'école de garçons. Pourquoi cette différence ? Non, ce n'était pas l'effet d'une ségrégation favorisant les garçons par rapport aux filles. Simplement, le traitement annuel minimum à allouer aux instituteurs était fixé par l'administration. La moitié était payée par les parents, l'autre moitié versée par la commune. En 1851, le traitement annuel minimum était de 600 F. La commune avait donc versé à chaque instituteur 300 F. et pour les 300 F. restant dûs à chacun, les garçons étant les plus nombreux, la péréquation leur était plus avantageuse. Si le C.M. choisissait de fixer le traitement des instituteurs au minimum, ils étaient par ailleurs logés gratuitement par la commune ou indemnisés. Leur traitement était de 700 F. en 1866, tandis que la rétribution scolaire était passée à 8 F. par an pour les deux écoles qui ne comptaient plus que 45 élèves chacune (en 1866, la population était

de 806 habitants).

Tous les parents qui auraient souhaité envoyer leurs enfants à l'école ne pouvaient pas payer. Grâce à un legs de Nicolas MIGOT fait à la Fabrique* de l'église de LUCEY par testament passé en 1818, et consistant en des biens dont les revenus devaient servir à payer *l'écolage* des enfants les plus indigents de LUCEY, cinq garçons pouvaient fréquenter l'école gratuitement en 1866.

Dès le 18 mai 1853, la municipalité envisageait la création d'un "asile pour enfants en bas âge". Elle considérait que cette oeuvre rendrait de grands services aux enfants et aux parents. Quelques réparations seulement étaient nécessaires dans la maison de l'école de filles pour permettre la tenue de la classe et trouver une salle disponible pour l'asile. Le 24 septembre de la même année, les plans, les devis estimatifs et descriptifs étaient prêts. La somme nécessaire était votée ainsi que celle attribuée à la réfection du logement de l'institutrice qui était jugé insalubre. Nécessité d'autant plus grande que c'est à une deuxième religieuse que sera confiée la garde des enfants de l'asile et qu'elle sera logée avec l'institutrice. Les travaux étaient réceptionnés le 7 janvier 1855. Par une délibération du 6 juillet 1856, le C.M. décidait que les parents dont les enfants fréquentaient l'asile paieraient la même rétribution scolaire que les autres élèves. En 1864, 68 enfants allaient à l'asile. Plus tard, en 1889, lorsque le sous-préfet proposa de le transformer en classe enfantine ce qui aurait donné droit à une subvention de l'Etat, le C.M. refusa pour le seul motif d'assurer aux familles la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école dès l'âge de deux ans.

Par une délibération du 24 août 1862, on apprend qu'il existait déjà une bibliothèque scolaire et que le C.M., reconnaissant l'utilité d'une telle institution, acceptait malgré le peu de fonds que possédait la commune de voter une somme de vingt francs pour l'acquisition de nouveaux livres.

Napoléon III avait pris pour ministre de l'Instruction Publique, un professeur, Victor DURUY (de 1863 à 1869). Il obligea les communes importantes à ouvrir des écoles primaires de filles là où il n'y en avait pas encore une. Il voulait réformer l'éducation nationale. Il aurait voulu rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. Il fit créer des cours d'adultes.Grâce à l'esprit éclairé du C.M. de l'époque, un cours d'adultes fut créé à LUCEY dès 1866. En effet, le 5 août 1866 :

Le conseil municipal voyant l'utilité de l'établissement d'un cours d'adultes à LUCEY, vote une somme de cent francs pour servir à payer le chauffage et l'éclairage nécessaires pour l'année 1866 et 1867.

Le 10 novembre 1868, il votait une somme pour payer les fournitures faites pour les cours d'adultes en 1867 et 1868. Ce cours d'adultes qui s'adressait aux garçons fut gratuit à partir de 1875. Le nombre de garçons concernés était de vingt-cinq. Ce cours était ouvert du 1er décembre au 1er mars et l'instituteur devait donner cinq leçons par semaine, durant chacune deux heures.

La III^{e} République, proclamée le 4 septembre 1870, se donna comme premier devoir celui d'instruire le peuple pour le rendre capable de se gouverner lui-même. Plusieurs lois préparées par Jules FERRY et votées de 1881 à 1886 rendirent l'enseignement primaire, gratuit, obligatoire et laïque.

C'est le 12 mai 1882 que furent fixés les statuts de la Caisse des écoles de LUCEY, instituée en exécution de la loi du 28 mars 1882. Elle avait pour but de faciliter la fré-

* Fabrique : biens, revenus d'une église.

quentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles, livrets de Caisse d'Epargne aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et fournitures de classe, soit en leur procurant des vêtements et des chaussures, et pendant l'hiver des aliments chauds. Les ressources de la Caisse se composaient de subventions de la commune, du département, de l'Etat, de fondations ou souscriptions particulières; de dons, legs, quêtes, fêtes de bienfaisance, de dons en nature tels que livres, papeterie, vêtements, denrées alimentaires. Son mode de fonctionnement était strictement défini en 14 articles que nous ne détaillerons pas ici.

Désormais l'enseignement primaire était bien organisé partout en France. Il fallut du temps -un demi-siècle- et l'effort fut considérable. C'est à GUIZOT en effet que revient le mérite de la première grande trame scolaire; ce que DURUY ne put obtenir, Jules FERRY le réalisa. Il paracheva, démocratisa, laïcisa.

LES EPIDEMIES, LA PAUVRETE

En 1854, l'épidémie de choléra qui toucha toute la France éprouva le Toulois et particulièrement les villageois de BOUVRON, MENIL-LA-TOUR et surtout ROYAUMEIX où il y eut cinquante morts. LUCEY ne fut pas épargné . L'épidémie nécessita quinze journées de campagne et visites du médecin cantonal (docteur BANCEL de Toul dont les soins donnés aux pauvres étaient pris en charge par les communes). Pendant cette période, la municipalité fit aussi distribuer des fournitures de viande aux indigents du village. On ne savait pas encore soigner cette maladie contagieuse. On ne déplora pas de morts à LUCEY. Dans son P.V. du 8 novembre 1868, le Bureau de Bienfaisance note que : " *les sommes en reliquat ont été économisées depuis l'épidémie de 1854 pour faire face, en cas de nouveau malheur, aux besoins d'un grand nombre de familles de LUCEY dont la position est très précaire*". Ainsi, quatorze années plus tard, on gardait le souvenir de cette épidémie et on prenait ses précautions.

Un autre P.V. du Bureau de Bienfaisance mentionne qu'en 1879, le Bureau était venu en aide à l'occasion d'une épidémie qui avait atteint vingt-cinq enfants, la plupart indigents. Cette intervention avait entraîné des frais de pharmacie et de traitement. La nature de l'épidémie n'est pas précisée.

Au siècle dernier la rougeole pouvait être mortelle. En 1889, une épidémie fit trois jeunes victimes à LUCEY.

Si l'on constate qu'une partie des habitants n'était pas dans la gêne -les dix plus imposés de la commune avaient le privilège d'assister à certaines réunions du C.M.-, on s'aperçoit également que beaucoup de familles vivaient dans la pauvreté. Lorsque les vignes étaient gelées ou grêlées, que les récoltes étaient mauvaises, que le chef de famille venait à disparaître, c'était la catastrophe à la maison; bientôt il était nécessaire de secourir la famille. Pour illustrer ce propos voici d'abord l'exemple d'un père de famille nombreuse qui en 1848 avait loué un pressoir communal, celui de la Petite-rue, pour la somme de 79,30 F. A cause du manque de moyens des habitants qui n'avaient pu faire pressurer leur raisin, il n'avait pu percevoir pour salaire de son travail que 58,30 F. Reconnaissant cette situation difficile, le C.M. décidait de ne pas lui réclamer la différence, qu'il aurait été bien incapable de verser à la commune.

Voici d'autres faits : en 1850, le 9 juin, le C.M. demandait au Sous-préfet de lui donner la liberté de faire exécuter les travaux, sur les chemins vicinaux, par les indi-

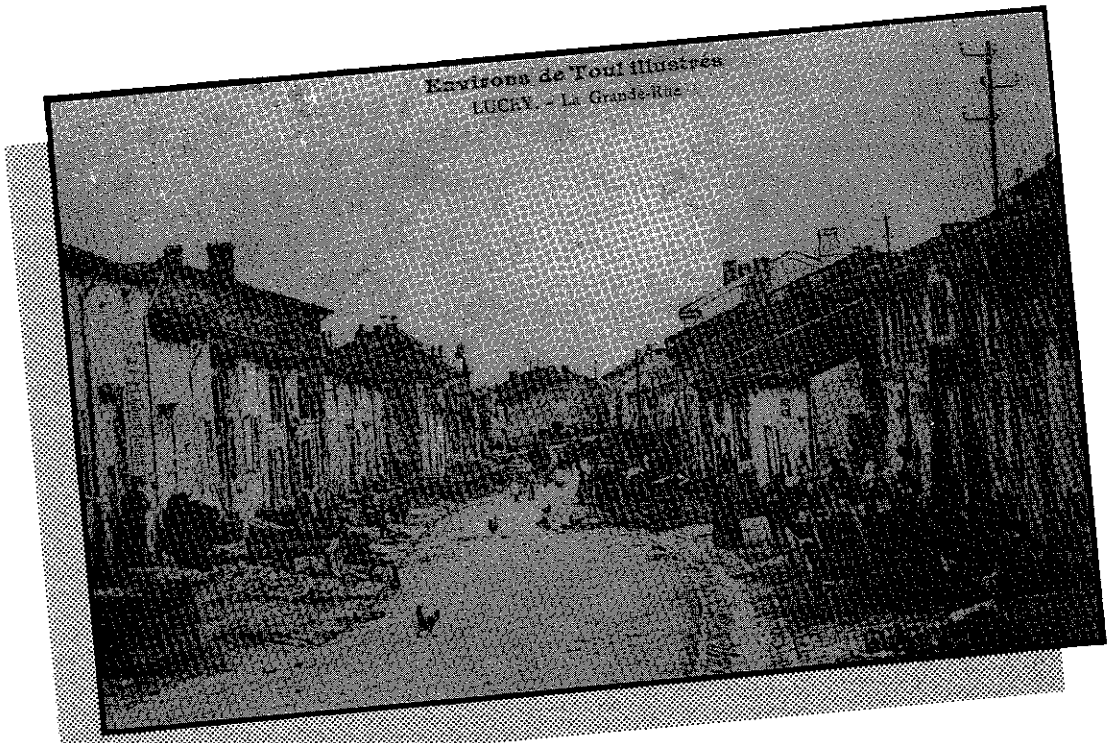
Environs de Toul illustrés
LUCEY. - La Grande Rue

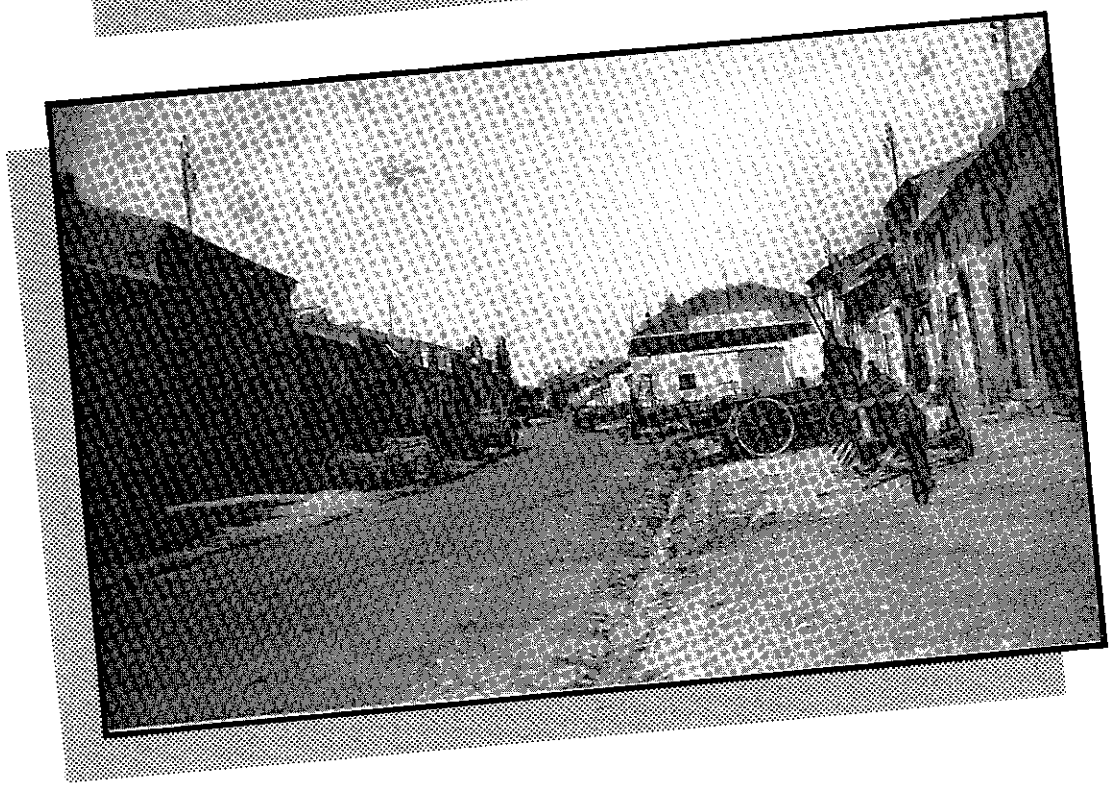

gents de la commune, afin d'occuper leurs bras pendant l'hiver et de leur procurer ainsi les secours dont ils avaient besoin. L'année 1852 a été médiocre si l'on se réfère au P.V. de la réunion du 5 octobre :

... vu la pénurie des pommes de terre, qui par l'intempérie des saisons, plus de la moitié d'icelles sont péries par la pourriture, ce qui va gêner les habitants; et vu qu'il se trouve dans nos forêts une quantité de glands : le C.M. estime qu'il y a lieu d'aller amasser des glands dans nos bois pour suppléer à la nourriture des porcs...

L'année suivante, le 22 octobre 1853 :

... le Maire a proposé à son conseil que la récolte de la faine étant très minime dans les forêts de cette commune, il conviendrait de l'abandonner gratuitement aux malheureux...

Autres temps, autres peines... autres solidarités. Après la guerre de 1870, au moment de la construction du fort, de nombreux ouvriers viennent avec leur famille, pour travailler. Le Bureau de Bienfaisance fait état, le 1er avril 1875 de :

... la situation nouvelle faite à la commune de LUCEY par les travaux du fort. Des étrangers dépourvus de ressources sont déjà venus et viendront plus nombreux nous mettre dans l'obligation de distribuer des secours...

Le Bureau de Bienfaisance lui-même manque de ressources puisque dans le même P.V. il signale que :

... à la suite d'un accident grave le Bureau a dû prendre l'initiative de faire admettre à l'hôpital de TOUL un enfant d'une famille pauvre et a dû payer pour les journées d'hôpital 168 F. dont 20 F. ont été pris sur le budget voté; le reste a été obtenu par une quête faite au nom du Bureau.

Il arrive que les rigueurs de la saison d'hiver viennent s'ajouter aux maux des nécessiteux. C'est le cas en janvier 1891 et le Bureau vote un crédit pour leur venir en aide, car beaucoup sont des ouvriers (du fort) sans ouvrage.

LES FETES ET LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES.

Les fêtes familiales, religieuses ou publiques, étaient un moyen de rompre la monotonie des jours. Les distractions étant moins nombreuses qu'aujourd'hui, nos prédécesseurs, riches ou pauvres, trouvaient là un moment d'évasion, et peut-être l'occasion de joyeuses festivités.

La fête patronale pouvait être de celles-là. On sait peu de chose sur la manière dont se déroulait la partie profane. Une seule indication : le 10 mai 1863, le Maire sollicitait, pour augmenter les revenus de la commune, l'autorisation de procéder à la location de l'emplacement des jeux et danses qui pourraient avoir lieu lors de la fête patronale le 26 décembre de chaque année (Saint-Etienne).

Nous avons plus d'indications pour les manifestations publiques. Ainsi en 1880 pour le 14 juillet, une somme de cent francs fut votée pour illuminations, pour indemnité aux sapeurs-pompiers et pour location du drapeau. N'oublions pas que la compagnie des sapeurs-pompiers était un sujet de fierté pour un village et contribuait hautement à son prestige. Celle de LUCEY comptait dans les années 1880, -et elle existait depuis fort longtemps-, vingt-et-un sapeurs-pompiers commandés depuis une dizaine d'années par un lieutenant qui était un ancien soldat. Les sapeurs étaient munis de la tenue réglementaire et de tambours. Précisons, pour mémoire, que la compagnie était dotée d'une pompe à incendie acquise en septembre 1828 (qui fut remplacée par une autre plus efficace en mai 1899), que cette pompe était remisée dans un local convenable et qu'une salle de réunion attenante était mise à la disposition de la compagnie.

Outre la lutte contre les incendies, les pompiers rehaussaient l'éclat d'une manifestation par leur présence, ou étaient les ambassadeurs de leur village à l'extérieur. Plusieurs dates exceptionnelles leur en donnèrent l'occasion. Ils furent d'abord chargés de défendre les couleurs de LUCEY lorsqu'ils se rendirent au concours des sapeurs-pompiers, le 3 septembre 1882, à TOUL. Puis il y eut la célébration du centenaire de la Révolution en 1889, fêté dans toutes les communes, et qui donna lieu à des illuminations des établissements publics. Il y eut encore la célébration du centenaire de la Marseillaise en 1892. Mais c'est cependant en 1866 qu'ils eurent à jouer leur meilleur rôle. On célébra cette année-là le premier centenaire du rattachement de la Lorraine à la France. Il fut marqué à NANCY par quatre journées de réjouissances, du 14 au 17 juillet. L'Impératrice Eugénie et le Prince Impérial (celui qui devait être tué au ZOULOULAND) étaient là. On avait tiré cent un coups de canon à leur descente du train spécial. Les hôtes impériaux assistèrent au défilé des délégations de douze cents communes. Les pompiers de LUCEY y représentaient notre commune le 15 juillet. Pour la circonstance, on les habilla de neuf. Vingt-et-une tenues furent acquises : casques, blouses, ceintures, et la commune paya leur transport TOUL-NANCY aller et retour.

LA GUERRE DE 1870-71

La déclaration de la guerre à la Prusse par Napoléon III, le 19 juillet 1870, causa une grande stupeur parmi nos populations, voisines de la frontière. Les nouvelles des désastres de WISSEMBOURG (4 août), d'abord considérées comme invraisemblables, furent bientôt confirmées.

A partir du 12 août, la Lorraine était inondée de troupes prussiennes et NANCY occupée. Dès le 13 août, les Prussiens étaient vus du côté du Bois de TOUL et une partie de leur corps d'armée se présenta le 14 août devant la place de TOUL pour s'en emparer. Vers deux heures de l'après-midi, une patrouille à cheval sortit en reconnaissance au-delà du faubourg St-Mansuy. Elle dut rétrograder précipitamment vers la ville. Vers trois heures, un parlementaire se présenta et somma la place de se rendre. Il lui fut répondu négativement. Alors progressivement l'ennemi établit ses pièces d'artillerie à "la Croix-de-Metz", aux "Hautes plantières", à "la Croix Jean Leclerc" (16 août), sur "la Côte St-Michel", sur celles de Dommartin et de Chaudeney et à la "Justice" (le 22 août). Le 10 septembre, d'autres pièces d'artillerie occupaient en plus, un point en arrière de "la Faïencerie de Bellevue" et "le plateau St-Georges". Le 23 septembre, après quarante jours de lutte, la ville consternée se résolut à se rendre. La vigie, installée sur l'une des tours de la cathédrale, avait signalé un renfort de nouvelles batteries qui seraient entrées en ligne, soit dans la nuit, soit le lendemain matin et qui auraient fini par écraser la ville.

L'invasion causa partout la ruine et la désolation. On n'entendait parler que de récoltes détruites, maisons pillées, contributions (énormes) de guerre, réquisitions continuelles de vivres, de fourrage, de bétail. Les hommes valides devaient servir de convoyeurs. Quand on ne pouvait servir ce qui était exigé, les autorités étaient emmenées comme otages.

A LUCEY, dès le 31 juillet 1870, le C.M. sollicité par l'administration, propose, pour subvenir aux besoins des blessés qui pourraient lui arriver pendant la guerre, de fournir dix lits qui seront placés au presbytère et qui seront entrete-

LUCEY. - Rue Chabrus

nus par les habitants sans aucune rétribution. En outre, les membres du C.M. s'engagent à aller à domicile pour recueillir les dons chez les habitants.

Le 19 novembre 1870, le C.M. dresse un premier bilan des fréquentes réquisitions qui ont été imposées à la commune avant, pendant et après le siège de TOUL :
... les logements militaires, l'enlèvement d'au moins cent mètres cubes de matériaux sur nos chemins vicinaux par l'armée prussienne... la fourniture de dix chevaux, dix tombereaux et vingt hommes pendant quinze jours consécutifs pour confectionner le chemin de GONDREVILLE à BRULEY... la fourniture de chevaux qui ont été employés pour suivre l'armée prussienne.
Le conseil croit qu'il serait juste de ne plus imposer à la commune aucune réquisition.

D'autres suivront quand même et la commune sera obligée de contracter un emprunt auprès d'un particulier de PAGNY-SUR-MEUSE, en septembre 1870 :
Cet emprunt a été fait pour suffire aux paiements des contributions de la commune ainsi qu'aux réquisitions fréquentes faites par l'armée allemande.

Comme de nouvelles contributions seront encore imposées, un deuxième emprunt sera encore nécessaire en février 1871, bien plus important que le premier, pour faire face aux exigences de l'armée allemande. Toujours pour "regonfler" la caisse de la commune, le 25 mai 1871, autorisation est demandée à l'administration forestière, de vendre la coupe du "quart en réserve", d'une superficie de 15 hectares et qui a été exploitée pour la dernière fois en 1842.

Le traité de FRANCFORT, signé en mai 1871, mettra fin à la guerre. Il enlevait à la France, l'Alsace et une partie de la Lorraine. Jusqu'au paiement de l'indemnité de guerre d'un montant de 5 milliards de francs, ce qui était énorme, la Lorraine française resta occupée.

A la fin de la guerre, non seulement les communes durent réparer les chemins vicinaux dont les blocailles avaient été enlevées, mais elles durent aussi indemniser les habitants qui avaient subi des pertes du fait de l'envahisseur. Ainsi en février 1872, le sieur Potier présente une demande pour perte d'un cheval et de son harnachement. Durant l'occupation la commune, lorsqu'elle se trouvait imposée de contributions de guerre, ou qu'elle devait faire face à des réquisitions allemandes, avait eu recours tout naturellement aux propriétaires les plus imposés de LUCEY. Lors de sa réunion des 8 et 17 mars 1873, le C.M. reconnaissait qu'il était de toute justice de les indemniser dans le plus bref délai.

L'occupation fut marquée dans toute la Lorraine par bien des incidents. NANCY ne fut évacuée par les troupes allemandes que le 1er août 1873 et l'évacuation complète du territoire ne fut obtenue qu'en septembre 1873 seulement.

LA CONSTRUCTION DU FORT

La perte de nos frontières du Rhin obligea la III^{e} République à établir de nouvelles lignes de défenses : BELFORT, EPINAL, TOUL, VERDUN devinrent les quatre grands camps retranchés de la frontière de l'Est. On y fit d'importants travaux de casernement, des arsenaux, des magasins d'approvisionnement, des parcs d'aviation qui en ont bien modifié les alentours. Une suite de forts bétonnés et solidement armés reliaient BELFORT à EPINAL, TOUL à VERDUN, en utilisant les côtes de Meuse.

LUCEY — Chefrue

C'est au général Séré de Rivière, technicien des fortifications, surnommé le "Vauban moderne" (1815-1895), que la France doit le système de fortification basé sur l'idée de l'abandon des places fortes et la construction d'ouvrages extérieurs aux villes, et, par conséquent la mise en place du système fortifié qui porte son nom, implanté à la frontière française de l'époque. TOUL et sa région sont l'un des exemples-types mis en place par le général Séré de Rivière avec ses multiples ouvrages, dont celui de VILLEY-LE-SEC reste le témoin type.

Nous allons voir que malheureusement la construction de ces magnigiques ouvrages ne semble avoir apporté que des soucis aux municipalités, que bien des tracas aux habitants, que des perturbations dans leur vie quotidienne. C'est en tout cas ce qui ressort de la lecture des nombreuses délibérations du C.M. de LUCEY s'y rapportant.

D'abord, le fort de LUCEY a failli s'appeler du nom d'une autre localité voisine. Voici un extrait de la délibération du 16 mai 1875, un très beau texte, qui éclairera sur les sentiments des habitants de l'époque, à différents égards et patriotiques en particulier :

Le maire ayant déclaré la séance ouverte, plusieurs conseillers demandent la parole et exposent que le nom de LAGNEY donné par le Génie militaire au fort qui sera construit sur la "côte Champion" territoire de LUCEY excite le juste mécontentement de toute la population de LUCEY qui demande qu'en retour de la concession de ses bois et de ses propriétés le nom donné au dit fort rappelle le nom du territoire de LUCEY.

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a beaucoup d'honneur à concourir à la défense de sa patrie, soit en exposant sa vie pour elle, soit en mettant à son service ses talents et son intelligence, soit même en sacrifiant ses biens et ses propriétés pour concourir à sa sûreté.

Considérant que le nom de LAGNEY donné au dit fort semble implicitement retirer cet honneur à la commune de LUCEY, demande qu'une modification... etc. Une copie fut adressée au directeur du Génie à TOUL et une autre au Ministre de la Guerre.

Progressivement, la commune sera obligée de céder à l'Etat une partie de la forêt communale pour permettre la construction du fort de LUCEY, de la batterie de TRONDES, des routes d'accès aux forts et autres nombreux ouvrages. Plutôt contrainte que de son plein gré.

Bientôt, les premières gênes, les premiers conflits apparurent. Pour établir le plan incliné *, qui partant de la route de TOUL à COMMERCY (ancienne maison Dessene entre LUCEY et LAGNEY) permettait de faire accéder les matériaux de construction sur le plateau (par un système de câbles et treuils), le Génie avait coupé les chemins des "corvées" et des "borgnes" et pour ne pas interrompre la circulation, avait construit des ponts à ces endroits. En novembre 1875, les habitants se plaignent que le chemin des "corvées" a été défoncé par le Génie et que le pont des "borgnes" est défectueux :

Le pont des borgnes est établi avec peu de goût, ne présente aucune sécurité pour les voitures ni même les piétons et ressemble à un casse-cou. Ce chemin des corvées a été rabaissé, l'empierrement et la terre végétale ont été enlevés, le sous-sol étant argileux, le chemin devient impraticable après une pluie même peu abondante. Quelque temps avant les vendanges et pendant les premiers jours de celles-ci, les propriétaires ont été en butte aux tracasse-

* Une partie est encore visible, à flanc de coteau

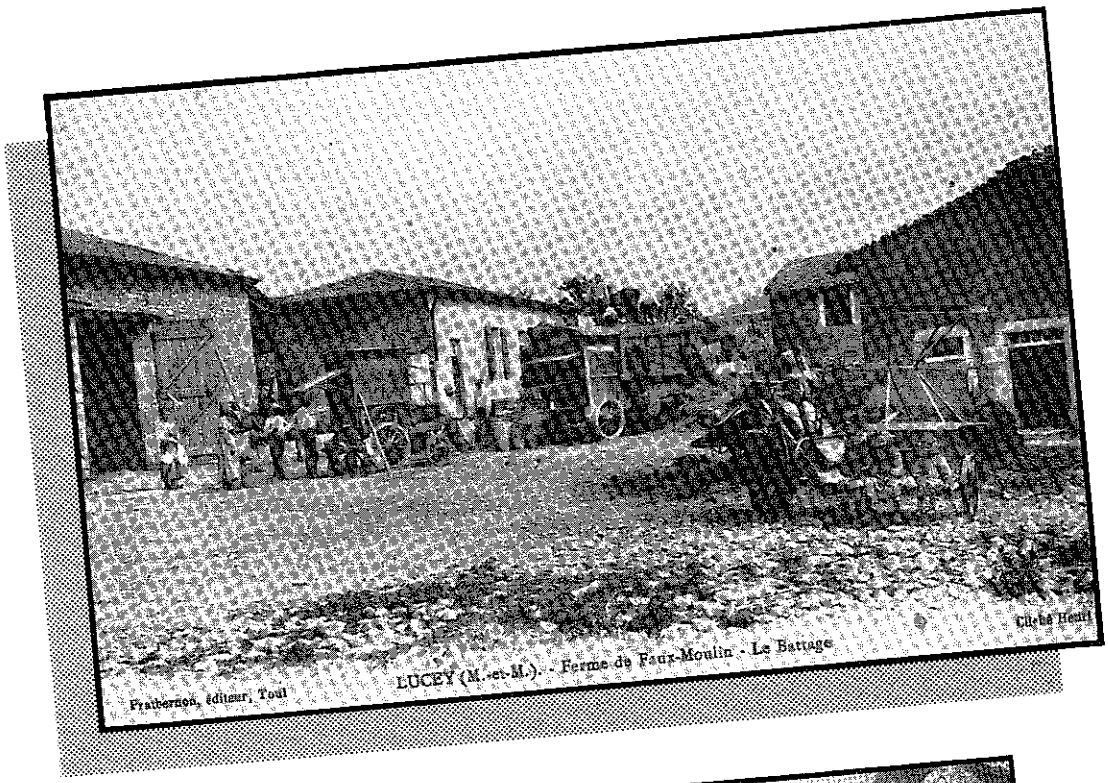
Cliché Henri
LUCEY (M.-et-M.) - Ferme de Faux-Moulin - Le Battage
Fratherson, éditeur, Toul

ries de voituriers employés au transport des matériaux, et ils ont dû prendre des détours pour rentrer leur récolte.

Le chemin allant au plateau de Vally fut, lui aussi, dégradé par les entrepreneurs qui construisirent le fort. Pendant l'hiver 1875-1876, ils enlevèrent en effet des quantités de blocailles du pâtis de Vally, par mauvais temps, pour la construction d'une voie ferrée étroite de 60. Le Génie militaire fut lent à indemniser la commune de toutes ces dégradations.

Le mécontentement grandit au sein du C.M. Le 9 mai 1876 :

Le Maire expose au conseil que le Génie a mis la commune en demeure d'exploiter à blanc étoc, trois coupes affouagères, plus du quart en réserve, dès le mois de décembre dernier; qu'il a construit des baraquements sur la propriété communale, qu'il a établi des lignes télégraphiques et un tramway pour relier le plan incliné à la redoute de TRONDES, qu'il a enlevé la terre végétale sur un assez vaste espace de terrain; que le fort est commencé et qu'enfin le Génie dispose comme sienne, et en maître absolu, de la propriété communale sans autorisation ou arrangement ou estimation quelconque des préjudices causés à la commune.....

La réduction de la superficie de la forêt communale n'affecte pas seulement le C.M. qui voit les ressources en bois d'affouages diminuer mais elle affecte aussi l'adjudicataire de la chasse qui demande en décembre 1876 une réduction sur le montant de sa location jusqu'à la fin de son bail. (La contenance louée en 1849 était de 366 hectares, elle n'était plus que de 253 hectares en 1891, soit une diminution de la superficie louée, de 113 hectares).

Les ressources diminuent, les charges augmentent. C'est qu'en effet les sapeurs-pompiers sont plus sollicités :

Le Maire propose au conseil d'indemniser les pompiers pour les services supplémentaires qu'ils ont eus pendant l'année 1876 relativement à la masse d'ouvriers étrangers qui habitent la commune depuis le commencement des travaux du fort...

Pendant l'année 1877, les habitants de LUCEY ont été obligés de loger les militaires du 106ème de ligne, ce qui a causé des encombrements car les habitations du village sont resserrées.

En 1879, c'est la chaussée du village qui se détériore à cause du passage incessant de lourdes voitures du Génie militaire transportant, depuis 1875, les matériaux, munitions, vivres, etc. En mai 1880, le Génie, pour la construction d'une cuirasse au fort de LUCEY, avait, pour le transport de matériaux, employé une locomobile *. Celle-ci avait considérablement dégradé les abords des fontaines en enfonçant les pavés. De même, tous les matériaux nécessaires à la construction des murs d'escarpes du fort étaient transportés sur les lieux par voitures et la chaussée du village était, du matin au soir, chargée de lourdes voitures qui la défoncèrent complètement. Le Génie militaire se faisait toujours autant tirer l'oreille pour indemniser.

Chaque année, courant septembre, avait lieu sur le territoire de LUCEY "des écoles à feu". Durant cette période, la circulation était interdite, ce qui empêchait les habitants de vaquer à leurs travaux. Ils ne pouvaient non plus rentrer leurs récoltes à temps, ce qui leur causait un préjudice, sans compter

* Locomobile : machine à vapeur montée sur roues et mobile que l'on utilise comme moteur pour actionner des batteuses, des treuils, etc.... (Larousse - 1917).

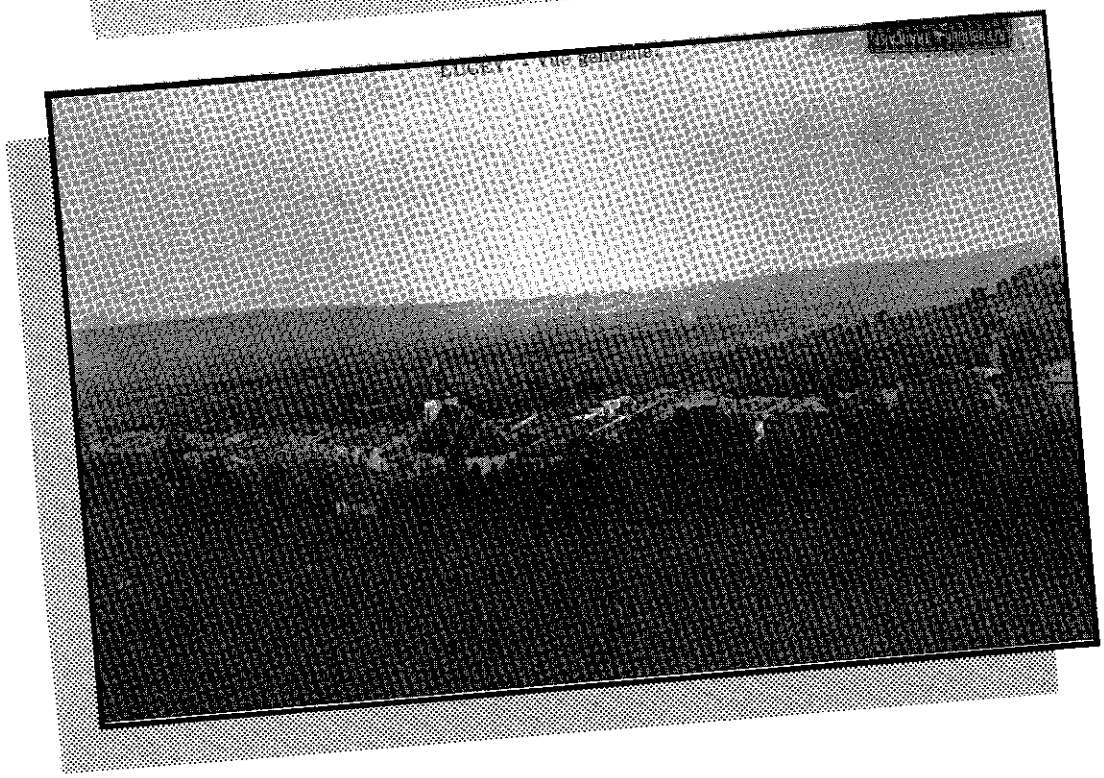

ceux provoqués par les projectiles tombant dans leurs champs. Début 1880, le C.M. obtint que le Maire réglemente lui-même ces opérations. Il put fixer les dates et les heures selon l'état d'avancement des travaux dans les champs.

Début février 1879, le C.M. porte un premier jugement sur ces évènements :

Comme frontière extrême, notre contrée a eu à supporter jusqu'au dernier jour le poids de l'invasion; pour assurer la défense nationale elle s'impose chaque jour de nouveaux sacrifices; l'Etat détruit ses forêts pour élever des forteresses; chaque année pour les écoles de tir ses champs sont endommagés; le propriétaire pendant ces écoles ne peut circuler librement, toutes choses préjudiciables et que le propriétaire seul supporte; par suite de la destruction des forêts communales il se voit privé de la ressource de l'affouage et est obligé d'aller s'approvisionner au loin et à grands frais.

La voie de 60, établie par le service d'artillerie de TOUL, passait en 1888 dans le village, le traversant sur toute sa longueur. En effet, le camp retranché de TOUL comportant quelque 180 kilomètres de voies de 60 dont la plupart utilisaient les routes du Toulois, les longeant, les coupant, et les recoupant en de multiples endroits. Ces voies reliaient le parc d'artillerie (l'arsenal), à tous les forts, à tous les fortins, poudrières, magasins de subsistances, parcs à fourrages ou à ballons, en un mot à la plupart des établissements militaires du camp retranché. Ce réseau toulois était le plus grand de tous les centres de voies ferrées militaires français dont la longueur totale atteignait 20 000 kilomètres. *

* Information empruntée à M. R.NOUVEAU

Cette voie ferrée longeant la Grande-rue créa bien des incidents et des accidents dans le village et malgré beaucoup de fermeté de la part des élus locaux, il fallut des années de pourparlers pour obtenir sa suppression et la faire passer hors du village. Fin octobre 1888, la voiture d'un habitant de LUCEY fut complètement brisée par des wagons descendant par cette voie. En novembre 1888, deux voitures eurent un essieu cassé en traversant la voie et il s'en fallut de peu, qu'il y eut mort d'homme. La présence de cette voie diminuait la largeur de la chaussée et le 25 janvier 1889, le cheval du boulanger s'effraya au passage de la locomotive du train de l'artillerie, il renversa sa voiture portant quatre personnes. Journellement il y avait des accidents de cette nature. Voici ce qu'on dit au conseil le 17 mars 1889 à ce sujet :

... Lorsque des tramways à vapeur sont construits dans les villes, on les place dans les rues les plus larges, pour ne pas gêner la circulation, et leur admission sur la voie publique est, au préalable, autorisée par l'administration locale à la suite d'une enquête où les habitants ont été appelés à donner leur avis; ce qui n'a pas eu lieu pour la voie ferrée de l'artillerie. Dans les villes, les rues parallèles sont nombreuses et les voituriers, dont les chevaux s'effrayent, ont le choix d'une voie plus commode, tandis que sur les routes il n'y a pas de possibilité de se détourner. Les habitants de LUCEY ne font pas de réclamations aussi fréquentes contre le chemin de fer par simple tracasserie. Ils sont gênés dans l'exploitation de leurs propriétés et dans leurs relations quotidiennes avec les villages voisins et la ville de TOUL, et pour le commerce dont les marchands de vin ne viennent plus à LUCEY...

La construction de la voie étroite hors du village (aujourd'hui le chemin du TACCO), interviendra

en 1891, entraînant des expropriations pour les particuliers.

Ces quelques faits ne sont qu'un aperçu des tracasseries qu'eurent à subir les contemporains de ces travaux. La tranquillité de leur vie était bien ébranlée ! C'est une époque importante de l'histoire de LUCEY, toutes les modifications que ces travaux ont apportées dans son environnement, dans son économie, dans sa démographie, dans sa vie sociale.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Il convient de remarquer tout d'abord, que la municipalité gérant la commune de LUCEY avant la Révolution de 1848, avait fait exécuter de grands travaux dans le village, et que de nombreuses années plus tard, la commune avait encore des dettes, ce qui l'empêchait d'entreprendre d'autres travaux. Elle avait, en 1846, fait réparer les maisons d'écoles, empierrer les rues du village avec *construction de canaux intérieurs et cassis au-dessus pour enlever et faire s'écouler les eaux intérieures et extérieures qui s'écoulent des côtes qui dérivent de son territoire*. Avant la construction de ces égouts, un fossé longeait toute la Grande-rue du village. Certains riverains n'hésitaient pas à creuser un trou devant leur maison pour retenir l'eau à leur profit au risque de créer des accidents. Ces travaux, à n'en pas douter, n'ont pu qu'améliorer la sécurité, l'hygiène et la propreté du village.

Procurer de l'eau en quantité suffisante aux villageois était une préoccupation évidente des municipalités successives. En 1842, des sources avaient été captées à la "Croix Arnould" et des conduites établies pour alimenter les fontaines du village. En 1854, une réparation sur cette conduite en fonte s'avérait nécessaire, suite à son mauvais comportement, sur une longueur de 300 mètres. On envisagea de faire confectionner, près d'un conduit de blocailles qui existait de temps immémorial, dit-on, un autre conduit confectionné de la même manière, pour remplacer celui en fonte défaillant. D'autre part, des réparations furent nécessaires sur les fontaines en 1849 et, en 1859 sur celle d'en bas du village dont le mauvais fonctionnement faisait souffrir le tiers des habitants. En novembre 1867 on constata que les fontaines n'étant pas suffisamment alimentées (pénuries à la belle saison), il était nécessaire de rechercher, avec l'aide des habitants réunis, de nouvelles sources. Cependant les habitants de la Petite-rue n'étaient alimentés que par des puits communaux et, à la belle saison, l'eau devenait rare et forcément mauvaise, d'où des plaintes de leur part en septembre 1873. Des travaux de recherche, captage et alimentation d'eau, furent encore entrepris en 1876 (travaux dans le secteur des "Laizières"). Enfin, c'est en 1887 que fut réalisé la pose de bornes-fontaines dans la Grande-rue et en 1889 la pompe sur le puits de la petite rue, encore présente de nos jours. La fontaine était le lieu de rencontre privilégié pour échanger les dernières nouvelles pendant que le seau se remplissait ou que les animaux s'abreuvaient.

Avant 1877, la maison commune (vraisemblalement un ancien local abritant un pressoir communal transformé en 1824) se trouvait déjà à l'emplacement de la mairie actuelle. C'était une maison sans étage. A l'arrière du rez-de-chaussée, il y avait deux pièces dont l'une était utilisée pour les adjudications publiques. Sur le devant, un endroit était réservé pour remiser la pompe à incendie, plus une autre pièce qui servait aux réunions du Conseil, et à tous les usages possibles. Le 11 février 1858, sur l'avis du Maire qui estimait la salle destinée aux adjudi-

cations trop petite pour contenir le monde qui s'y présentait à chaque adjudication, le C.M. fut d'accord pour la faire agrandir en la réunissant à la pièce voisine qui n'était d'aucune utilité dans la maison communale. Ces travaux furent réceptionnés en 1859.

Quelques années plus tard, en 1861, les dettes concernant les travaux précédents étant payées, il fallut penser à la maison d'école des garçons (l'actuelle M.J.C.) qui se trouvait depuis longtemps dans un état défectueux et qu'il devenait urgent de réparer pour éviter la ruine totale. En même temps, on décida le rétablissement (la réparation ?) du lavoir public. Il existait depuis 1776 environ, et avait déjà été réparé en 1816. En fait, ces deux bâtiments furent entièrement reconstruits en 1862 et réceptionnés début 1863. (Ce lavoir situé près de l'église est aujourd'hui bien protégé par les Monuments Historiques).

C'est aussi en 1863 que l'on décida d'élargir et empierrer progressivement, selon les fonds disponibles, le chemin "des Laizières" afin de réaliser la jonction entre la petite rue et le chemin vicinal de LUCEY à LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG (qui contourne le terrain de sports actuel).

Tout au début de 1877, le 9 février, le maire proposa tout à la fois, d'acheter une petite maison pour loger la pompe à incendie, ce qui libèrerait l'emplacement qu'elle occupait à la mairie, d'utiliser l'emplacement libéré pour y faire un cabinet pour le Maire et pour la conservation des archives de la commune, et de faire réparer le presbytère et la mairie, ces deux bâtiments se trouvant en mauvais état. Ce fut le lancement de travaux importants. La mise en oeuvre fut confiée à un architecte de NANCY, Monsieur HUMBERT. Durant les travaux effectués à la mairie, une maison fut louée pour loger les archives et y tenir les réunions du Conseil. De même, pendant les travaux exécutés au presbytère, une maison fut louée par la commune pour loger le curé, Monsieur GREFFIN. Les travaux durèrent plus longtemps que prévu. Ce retard occasionna des frais supplémentaires et ce fut un motif de discorde entre l'entrepreneur et la commune. Comme il y avait une élévation d'un étage de la mairie pour créer deux salles, les voisins invoquèrent la surcharge que cela occasionnait sur les murs de séparations pour demander une indemnisation, ce qui fut un autre motif de frottement entre l'architecte et la commune cette fois. Il y eut aussi un devis supplémentaire qui n'arrangea pas les relations entre les parties. Des malfaçons furent constatées: en particulier la pierre de taille utilisée sur la façade de la mairie provenait de JOUY-SOUS-LES-COTES et non d'EUVILLE comme prévu sur le devis, cette dernière étant supérieure en qualité. Tous ces litiges ne furent réglés qu'en 1882, mais aujourd'hui nous n'en retenons que le résultat : une salle pour le secrétariat, une salle de réunion pour le Conseil et une grande salle de réunion au rez-de-chaussée, un bel escalier de pierre pour accéder au 1er étage où l'on trouve la salle du cadastre et la salle des mariages. Le tout a belle allure.

Le concours des villages fleuris est une création contemporaine qui vise à établir un climat de stimulation invitant les municipalités, et la population, à rendre les localités plus accueillantes aux visiteurs, et agréables à vivre pour les habitants. Cette idée n'était sûrement pas absente des préoccupations du C.M. en 1879, puisqu'il décida de faire une plantation d'arbres, de la "Croisette" à l'entrée du village d'alors, se composant de deux rangées d'arbres, des tilleuls, du côté sud et d'une

rangée au nord. Pour être objectif, précisons que deux conseillers trouvaient que *c'était faire du luxe inutile.* Les arbres ont tout de même été plantés au printemps de 1880 et ont vécu pendant 80 ans environ.

C'est en 1864 que fut mis en oeuvre l'abornement du chemin "du Moulin de Lacôre" mitoyen avec la commune de LAGNEY et à sa demande. Quant au chemin "du bas", son abornement sera poursuivi en 1892. (Les bornes en pierre taillée coûtent cher, d'où une pose progressive).

Les chemins de desserte et d'exploitation n'étaient pas assez nombreux dans la prairie. En mars 1893, le C.M. fit faire une étude à ce sujet et décida la construction de trois chemins ruraux qui seront éxécutés en 1894. Ce sont des chemins dits des Chenevières, de la prairie et du Sar.

Il y eut aussi bien d'autres travaux de moindre importance, mais aussi très utiles pour l'aménagement d'une commune, dans l'intérêt de ses habitants.

RUBRIQUE DES FAITS DIVERS

5 novembre 1848 : les cordes des cloches de LUCEY manquent entièrement à celles-cy, de toute nécessité il faut pourvoir à leur remplacement.

10 novembre 1849, la saison d'hiver approchant, les froids vont se faire sentir, il est nécessaire de se procurer un fourneau, avec ses accessoires, pour alimenter par la chaleur la salle de réunion du conseil municipal, qui n'en est pas encore fournie.

17 novembre 1849, une souscription faite auprès des chefs de ménage composant la commune de LUCEY, en faveur de la refonte des anciennes cloches, se monte à 393 hectolitres de vin et septante-six francs en argent. Lequel vin est accepté à raison de dix francs l'hectolitre par la sieur PERRIN avec lequel nous avons traité pour la refonte des cloches. Elles pesaient 1858 kilos et il doit être payé pour la refonte cinquante centimes par kg., formant 929 francs. Les nouvelles cloches que le fondeur vient de nous livrer, excèdent le poids des anciennes de 1210 kg. à 3 francs 50 centimes le kg., formant 4235 francs, qui ajoutés à 929 francs, font en totalité 5164 francs. Il résulte enfin que les susdits habitants sont redevables envers le sieur PERRIN de 1158 francs.

28 septembre 1865, les individus proposés pour remplir les fonctions de garde-champêtre ne tiennent pas à leur traitement vu qu'ils le font par dévouement pour la commune.

13 octobre 1890, le Maire donne lecture de trois assignations en date du 10 septembre, données à MM. PAYSANT Jean, adjoint, BARAT Hydulphe et ARNOULD Auguste, gardes-champêtres de la commune de LUCEY, les invitant à comparaître le 29 octobre 1890 au Palais de justice de TOUL pour se défendre des réquisitions du Ministère Public comme prévenus d'avoir à LUCEY, le 27 septembre 1890, par suite de leur commune imprudence ou négligence procuré ou facilité l'évasion du violon municipal où il avait été provisoirement déposé et confié à leur garde, du nommé METZ Auguste qui avait été légalement mis en état d'arrestation par la Gendarmerie en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le Juge d'Instruction de St MIHIEL.

Il donne ensuite la parole à Mr. PAYSANT, adjoint, qui expose au conseil que le 27 septembre, le garde-champêtre ARNOULD est allé lui déclarer qu'un vol de raisins avait été commis dans la matinée sur le territoire de LUCEY par une dame se disant l'épouse de METZ et qu'après renseignements pris sur les chantiers, METZ était complice; il

dépose, en outre, qu'il a profité de l'arrivée d'un gendarme pour lui en donner connaissance, attendu que le malfaiteur était réputé dangereux; qu'il a conduit le gendarme, accompagné de deux gardes, pour l'arrêter sur les chantiers et qu'ensuite ils l'ont enfermé au violon municipal; que le garde ARNOULD avait demandé au gendarme de lier le prévenu, à seule fin de pouvoir le tenir en bonne garde; il ajoute que le gendarme s'y est refusé disant qu'il n'en avait pas le droit, et qu'il retournait à TOUL, que, s'il n'était pas rentré à LUCEY pour neuf heures du soir, on devrait laisser sortir le prisonnier. Vers sept heures et demie, METZ faisait sauter la porte du violon à coups de pieds, faisait des bonds comme un fou furieux, en moins de deux minutes il s'est évadé, passant par une ouverture donnant sur le grenier du voisin, à environ quatre mètres du sol, et de là sur la toiture, pour se sauver ensuite par les jardins potagers. A ce moment l'adjoint appela du renfort, mais il aurait fallu plusieurs hommes hardis et armés, mais il était trop tard.

Le Conseil considérant que l'adjoint et les gardes avaient fait leur service, qu'ils n'étaient pas armés en suffisance pour garder les forçats, surtout l'adjoint, qui était un homme âgé, que le prévenu avait été remis à la Gendarmerie qui pouvait facilement le mettre en sûreté en le garrottant, vu qu'il était dangereux, demanda que cette affaire fut abandonnée, attendu que le violon municipal n'était pas un endroit propice pour garder des hommes de ce genre.

CONCLUSION

Nous voici arrivés au terme de la description bien incomplète -d'autres sujets auraient pu être abordés- d'un moment de l'histoire de LUCEY. Il reste des points obscurs, des questions sans réponse, les archives communales ne disant pas tout. Néanmoins, il a été possible de bâtir une trame; pour achever de reconstituer un aspect de la vie du village à jamais disparu.

Durant la période allant de la Révolution de 1848 à la proclamation de la III^{e} République (et même la période qui la précède : la Restauration) la vie à LUCEY était paisible, immuable. Avec la construction du fort à partir de 1875, les choses semblent avoir changé. Pour LUCEY, c'est vraisemblablement l'époque charnière qui la fait basculer dans un monde différent, car dans l'ensemble cette seconde moitié du 19^{e} siècle a été en France une époque de progrès et de changement et LUCEY, grâce aux hommes qui oeuvraient pour lui assurer la meilleure destinée possible, n'est pas restée en marge de l'évolution générale.

Formulons le souhait que l'évocation de ce passé aide les habitants de souche lucéienne à mieux connaître leurs ancêtres qui ont laissé la marque de leur empreinte, aux habitants plus récents de mieux comprendre le pourquoi et le comment de certains comportements, de certains traits de caractère , d'un certain esprit, et qu'il en résulte pour eux une facilité d'insertion. Souhaitons enfin, qu'ensemble, les habitants de moins longue date, apportant un air frais, et ceux de toujours, apportant une tradition, bâtissent de nouvelles pages de l'histoire de LUCEY.

BIBLIOGRAPHIE

A. BASTIEN Le siège de Toul par l'armée prussienne, Imp. LEMAIRE TOUL (1886).

L. BOUCHOT Histoire de la Lorraine, Imp. VICTOR-BERGER (1919 ?)

E. COLIN L'Alsace et la Lorraine, librairie DELAGRAVE PARIS (1919).

J. SCHNEIDER Histoire de la Lorraine, Que sais-je ? PUF (1967).

J. VARTIER Histoire de notre Lorraine, Ed. France-Empire (1973).

ARCHIVES COMMUNALES DE LUCEY

. Registre des délibérations du CM. (1848 - 1896).

. Extraits des délibérations du CM. (1816 - 1842) incomplet, et (1889 - 1918).

. Procès-verbaux d'adjudications :

-des pressoirs communaux (1825-1842) et (1845-1902)

-de la"bête mâle" (1818-1836) et (1843-1896)

-des herbes des chemins (1825-1843) et (1844-1918)

-de la grande chasse (1819-1843) et (1849-1891)

-des sonneries civiles (1854-1897)

-du berger (1854-1858)

. Registre du Bureau de bienfaisance (1858 - 1924).
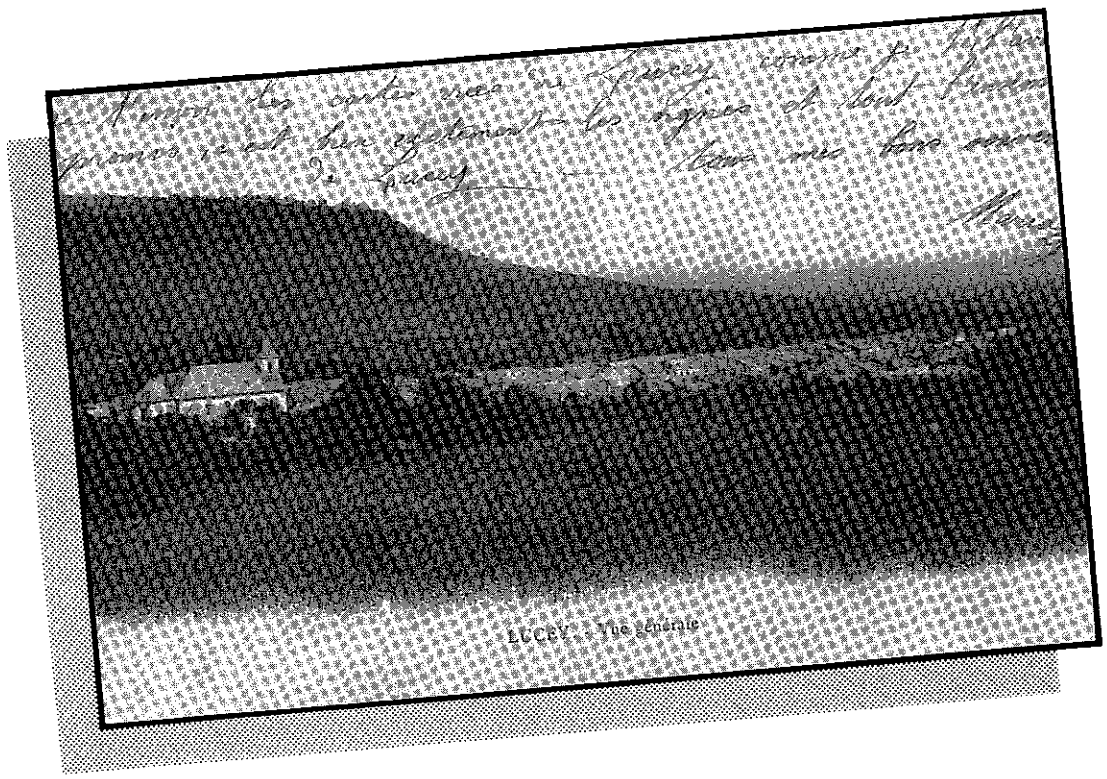
Marie-Claude NICOLAS.